
DELIBERATION N° 120/2025/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 04 JUILLET 2025 A 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTO-RAL

INDEMNISATION AMIABLE DES COMMERÇANTS POUR LES PRÉJUDICES LIÉS AUX TRAVAUX DU TCSP – 1ÈRE VENTILATION.

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 8

Nombre de Conseillers Présents : 25
Date de convocation : 28 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatre juillet à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, 4 Esplanade de la Cité d'Affaires, sous la Présidence de Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Pascal BRIQUET – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Christian FAUBERT – Serge FÉLIX – Elainne JEAN – Roland LOE-MIE – Phong LY – Claude PLENET – Stéphanie PRÉVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Gilles ADELSON donne procuration à Eliodore TORVIC – Ruth BIDIOU-CEPRIKA donne procuration à Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR donne procuration à Anne-Michèle ROBINSON – Farah GRISET-KHAN donne procuration à Sandra TROCHIMARA – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK – Yolande MILZINK-CINCINAT donne procuration à Claude PLENET – Magali ROBO donne procuration à Kenny CHEN-TUNG – Corinne SIGER donne procuration à Monique AZER

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Philippe CHAMBRIER – Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOILLÉ – Thierry ELIBOX – Eugène EPAILLY – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Mikaël MANCÉE – Tineffa NAÏSSO – Hélène PAUL – Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Michèle ROBINSON

33 POUR	Monique AZER – Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Pascal BRIQUET – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Christian FAUBERT – Serge FÉLIX – Elainne JEAN – Roland LOE-MIE – Phong LY – Claude PLENET –
---------	--

	Stéphanie PRÉVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR Gilles ADELSON – Ruth BIDIU-CEPRIKA – Daniel CASTOR – Farah GRISET-KHAN – Sandrine JACQUES – Yolande MILZINK-CINCINAT – Magali ROBO – Corinne SIGER
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil relatifs à la transaction ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la Communauté des Communes du Centre Littoral (CCCL) modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 en date du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la CACL ;

Vu la délibération n°81/CACL/2021 du 28 avril 2021 relative à l'instauration de la Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) ;

Considérant que les travaux engagés dans le cadre de la réalisation du Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ont pu impacter les commerçants riverains ;

Considérant les répercussions économiques importantes subies par certains commerçants implantés à proximité des zones de chantier, en raison de l'ampleur et de la durée des travaux ;

Considérant les demandes d'indemnisation déposées par les commerçants ;

Considérant l'analyse des dossiers par la commission dédiée, réunie le 30 juin 2025 et les propositions d'indemnisation formulées à l'issue de ces travaux ;

Considérant le projet de protocole d'indemnisation transactionnelle encadrant juridiquement l'octroi d'une indemnité forfaitaire en contrepartie d'une renonciation expresse à tout recours contentieux ;

Vu l'avis favorable de la « Commission Mobilité » réunie en séance le 19 juin 2025 ;

Vu l'avis favorable de la « Commission Finances » réunie en séance le 30 juin 2025 ;

Vu la proposition de la « Commission d'Indemnisation Amiable » réunie en séance le 30 juin 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le 2 juillet 2025 ;

Vu le Rapport N° 120/2025/CACL relatif à l'indemnisation des commerçants – 1^{ère} ventilation ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 120/2025/CACL** relatif à l'indemnisation amiable des commerçants pour les préjudices liés aux travaux du TCSP – 1^{ère} ventilation.

ARTICLE 2

D'approuver les montants d'indemnisation des commerçants impactés par les travaux du TCSP, proposés par la Commission d'Indemnisation Amiable (CIA), dans les conditions définies dans le protocole joint en annexe.

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à signer les protocoles d'indemnisation avec les commerçants concernés.

ARTICLE 4

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 04 juillet 2025.

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK